



PRÉFET DU JURA

*Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Bourgogne-Franche-Comté*

Besançon, le 11 MAI 2020

*Service Prévention des Risques
Département Risques Accidentels
Pôle Inspection Risques Accidentels*

Objet : Inspection du 09/04/2020 de votre établissement de Tavaux (39).
PJ : Rapport d'inspection

Monsieur le Directeur,

Une inspection au titre de la protection de l'environnement a été réalisée le 09 avril 2020 sur votre site de Tavaux. Vous trouverez ci-joint le rapport d'inspection que je transmets également à Monsieur le Préfet du Jura. Celui-ci sera publié sur internet de manière anonyme.

Cette inspection a donné lieu à quatre demandes de compléments et à deux non conformités suivantes :

- le dépassement substantiel du délai de contrôle périodique de trois vannes (mesures de maîtrise des risques) ;
- le stockage de déchets sur des aires non aménagées à cet effet (AP- 2019-31- du 25/07/2019, Titre 2 Chapitre 3 Article 4-3).

Conformément à l'article L.514-5 du code de l'environnement, vous pouvez faire part à Monsieur le Préfet de vos observations dans un délai de 15 jours concernant le rapport d'inspection établi.

Par ailleurs, vous voudrez bien me faire part, sous un mois, des dispositions que vous prendrez afin de lever l'ensemble des non-conformités et demandes de compléments relevées.

Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Monsieur le Directeur
Sté INOVYN France
à l'attention de Mme ROY
service HSE
2 avenue de la république
39501 TAVAUX Cedex**

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 13h30-17h00
Tél. : 33 (0) 3 81 21 67 00 – fax : 33 (0) 3 81 21 69 99
TEMIS, 17 E rue Alain Savary, CS 31269, 25005 BESANÇON Cédex
www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr



Préfet du Jura

N° chrono : PIRA/AP/SR/2020- 333

Date : 04/05/2020

INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

RAPPORT DE LA VISITE D'INSPECTION du 09 avril 2020

Société INOVYN FRANCE

N° S3IC :

Commune : ABERGEMENT LA RONCE (39)

Visite	administrative	programmée	annoncée	approfondie	Régime	SSH
--------	----------------	------------	----------	-------------	--------	-----

Priorité nationale

Attributs S3IC n°1 :	Sécurité/Sûreté
Attributs S3IC n°2:	SGS

Liste des installations inspectées :

Caserne des pompiers, salles de contrôle Electrolyse et DCE, zone de chargement camions de l'hypochlorite de sodium au service DCE, zones de stockages des déchets du service DCE.

Référentiel de l'inspection :

Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n°2019-31 du 25/07/2019.

Personne(s) rencontrée(s) :

- Ingénieur au service Sécurité Procédé et Environnement
- Chef du service Intervention
- Responsable adjoint, société Atalian Sécurité
- Sapeur Pompier Professionnel, tableauniste au service Intervention
- Chef de fabrication service Electrolyse
- Chef de poste, service Electrolyse
- Chef du service DCE
- Tableauniste au service DCE
- Tableauniste au service DCE
- Chef de poste au service DCE.

Ce rapport vaut rappel réglementaire à l'exploitant pour les constats de non-conformités.

Indépendamment des points contrôlés par l'Inspection des installations classées, il est de la responsabilité de l'exploitant de réaliser régulièrement les vérifications et suivis nécessaires pour s'assurer du respect de l'ensemble des prescriptions réglementaires applicables à son installation.

Synthèse :

L'inspection a donné lieu à quatre demandes de compléments et deux non conformités.

Propositions de suites

- Constats à traiter par courrier

Liste des documents établis suite à la visite :

- Annexe : rapport détaillé
- Lettre à l'exploitant